

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°23-2021-016

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

PUBLIÉ LE 8 FÉVRIER 2021

Sommaire

Préfecture de la Creuse

23-2021-02-03-042 - Subdélégation de signature du directeur du secrétariat général commun par intérim (4 pages)

Page 3

Préfecture de la Creuse

23-2021-02-03-042

Subdélégation de signature du directeur du secrétariat général commun par intérim

Secrétariat général commun départemental

ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature à des agents du secrétariat général commun départemental de la Creuse

La préfète de la Creuse

Vu la loi n° 92-125 en date du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République;

Vu le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 an date du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret n° 2012-1246 en date du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 en date du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration;

Vu le décret n° 2020-99 en date du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux ;

Vu le décret en date du 29 juillet 2020 portant nomination de Mme Virginie DARPHEUILLE-GAZON, administratrice civile hors classe, préfète de la Creuse ;

Vu l'arrêté de M. le ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales du 10 juin 2003 portant nomination de M. Fabien FAURE en qualité d'inspecteur-élève des systèmes d'information et de communication, tel qu'il a été modifié par l'arrêté ministériel du 31 octobre 2003 ;

Vu la circulaire du Premier ministre en date du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État ;

Vu la circulaire du Premier ministre n° 6104/SG en date du 2 août 2019 relative à la constitution des secrétariats généraux communs aux préfectures et aux directions départementales interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2020-12-01-004 en date du 1er décembre 2020 portant constitution du secrétariat général commun départemental de la Creuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-12-009-RH en date du 14 décembre 2020 portant affectation d'agents relevant du ministère de l'Intérieur au sein du secrétariat général commun départemental (SGCD), ensemble les décisions portant détachement d'agents relevant du ministère de la Transition écologique, du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports, du ministère des Armées, du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation, et de la Communauté de Communes de La Châtre et Sainte-Sévère ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 23-2021-01-28-004 du 28 janvier 2021 donnant délégation de signature, à M. Fabien FAURE, ingénieur des systèmes d'information et de communication hors classe, directeur par intérim du secrétariat général commun départemental de la Creuse, tel qu'il a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse le 2 février 2021;

Vu la décision préfectorale du 14 décembre 2020 portant affectation de M. Fabien FAURE, ingénieur des systèmes d'information et de communication (SIC), au secrétariat général commun à compter du 1er janvier 2021, en qualité de chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SDSIC) et le chargeant de l'intérim des fonctions de directeur dudit secrétariat général commun jusqu'à ce que ce poste soit pourvu;

ARRÊTE

<u>Article 1</u>: Dans le cadre de l'application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 23-2021-01-28-004 du 28 janvier 2021 susvisé, subdélégation de signature est donnée - notamment en matière d'ordonnancement secondaire pour les programmes gérés par le secrétariat général commun départemental de la Creuse (SGCD) et dans les limites portées par ledit arrêté, à :

En qui ce concerne le domaine des ressources humaines et l'action sociale :

- à Mme Stéphanie CHAUBRON, attachée, cheffe du service des ressources humaines et de l'action sociale (SHRAS).
- En cas d'absence et en cas d'empêchement de Mme Stéphanie CHAUBRON, la présente subdélégation de signature est accordée :
 - en ce qui concerne spécialement le domaine de l'action sociale, à Mme Céline CHAMPION, secrétaire administrative de classe supérieure, responsable des dispositifs sociaux au sein du SRHAS;
 - et, en ce qui concerne spécialement le domaine de la formation, à Mme Annette PARINAUD, secrétaire administrative de classe normale.

En ce qui concerne le domaine des SIC et le centre de coût PRFML03023 SIC :

 à M. Benoît MESNIER, technicien SIC de classe exceptionnelle, adjoint au chef du SIDSIC.

En ce qui concerne le domaine de la logistique de l'entretien et du courrier :

• à M. Sébastien BARBE, secrétaire administratif de classe normale, adjoint au chef de service logistique, entretien et courrier.

En ce qui concerne le domaine du budget finances achats :

• à M. José JOURDAN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du service budget finances achats.

<u>Article 2</u>: Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer les pièces relatives aux frais de déplacement des agents du SGCD, au titre de leurs missions respectives, à :

- Mme Stéphanie CHAUBRON;
- M. Benoît MESNIER:
- M. Sébastien BARBE;
- M. José JOURDAN.

<u>Article 3</u>: Subdélégation est donnée dans les outils *Chorus* à l'effet d'engager, de liquider et de demander le mandement des dépenses relevant des programmes gérés par le SGCD de la Creuse à :

En ce qui concerne Chorus Formulaires:

• à M. José JOURDAN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.

- En cas d'absence et en cas d'empêchement de M. José JOURDAN, la présente subdélégation de signature est accordée :
 - Mme Christine GRANDET, secrétaire administrative de classe normale ;
 - Mme Christine NGO-NAINOB, adjointe administrative principale de 1ère classe ;
 - Mme Elise DONY, adjointe administrative principale de 2ème classe ;
 - et, spécialement en ce qui concerne le domaine de l'action sociale, à Mme Céline CHAMPION.

Les rôles de RUO dans l'outil Chorus sont assurés par M. José JOURDAN.

En ce qui concerne Chorus déplacement temporaire (Chorus DT), à :

- à M. José JOURDAN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle.
- En cas d'absence et en cas d'empêchement de M. José JOURDAN, la présente subdélégation de signature est accordée :
 - Mme Christine GRANDET, secrétaire administrative de classe normale ;
 - Mme Elise DONY, adjointe administrative principale de 2ème classe.

Article 4: En outre, subdélégation est donnée à M. Sébastien BARBE et à M. Mathieu LABRUNE, secrétaire administratif de classe normale, gestionnaire de la cité administrative, à l'effet de signer les devis d'un montant inférieur à 1 000 € imputables sur le compte de commerce 907 – opérations commerciales des domaines subdivision gestion des cités administratives - cité administrative de Guéret.

La subdélégation, objet de l'alinéa précédent, porte également sur les pré-formulaires de commande et la constatation des services faits quel que soit le montant des dépenses.

<u>Article 5</u>: Conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut être déféré au Tribunal administratif de Limoges, 1, cours Vergniaud, CS40410, 87011 LIMOGES Cédex (y compris via l'application *Télérecours citoyen* accessible sur le site www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<u>Article 6</u>: Les agents titulaires d'une subdélégation de signature sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse.

A Guéret, le 3 février 2021

Le directeur par intérim du secrétariat général commun départemental

r faurs